Programme Local de Prévention, année 5, Siom de la Vallee de Chevreuse

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Siom de la Vallee de Chevreuse
Che Departemental 118
Courtaboeuf Cedex
www.siom.fr
Voir la fiche SINOE
Voir les contributions de l'acteur

CARTE D'IDENTITÉ DU PROGRAMME

francine

francine.micheline@siom.fr

Nombre d'années réalisées :

5

TÉMOIGNAGE DE L'ÉLU RÉFÉRENT

Nom de l'élu et sa fonction :

Jean Jacques Debras - 2ème Vice-Président chargé du PLP et d

Témoignage :

En tant qu'élu référent, je suis très fier d'avoir accompagné durant 5 ans le programme Local de Prévention des déchets du SIOM de la vallée de Chevreuse

Très fier déjà, par la nature même de la démarche. Nous étions entrés jusqu'alors dans un cycle où chaque année les citoyens produisaient plus de déchets que l'année précédente. Le PLP nous en fait prendre conscience et surtout nous a permis de changer de paradigme. Je l'avoue, au départ j'ai trouvé ce programme ambitieux voire irréaliste : réduire de 7% en 5 ans le volume de déchets produits par habitant me semblait un pari fou.

Très fier surtout de constater que nous avons atteint cet objectif. Nous l'avons atteint grâce aux conseils de l'Ademe qui au départ nous a guidés dans cette démarche et nous a fait profiter de l'expérience des autres collectivités. Nous l'avons atteint aussi grâce à la mobilisation de tous les acteurs du territoire : élus et plus particulièrement les 2 présidents successifs du SIOM qui ont porté le PLP , citoyens, associations, entreprises, collectivités, institutions, commerces, établissements scolaires, …. Je tiens surtout à saluer l'engagement des agents du SIOM qui se sont dépensés sans compter dans ce programme.

Parmi les actions fortes du PLP menées au cours de ses 5 dernières années, retenons entre autres :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires,
- la promotion du compostage individuel et collectif,

Les animations du SIOM telles que la Fête de la récup' qui permet de promouvoir des actions fortes et innovantes,

et bien sûr toutes les actions de communication sur la réduction et la toxicité des déchets portées par la campagne de la famille Bonabitude : la promotion du tri, l'extension des moyens pour améliorer le tri (conteneurs enterrés pour le verre, bornes textiles, …), l'extension du tri des emballages,

Ainsi, si les compétences du SIOM portent essentiellement sur la collecte et le traitement des déchets ménagers, la prévention demeure un axe primordiale, réaffirmé par la loi transition énergétique pour la croissance verte.

Le SIOM ne va pas s'arrêter là. Le programme de prévention se poursuivra bien entendu dans les années à venir, à travers le dispositif toujours porté par l'ADEME, le Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire qui s'intègre dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage dont le SIOM est lauréat depuis 2014, porté par le Conseil Départementale de l'Essonne.

LES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Tableau :

Indicateurs	Valeurs pour 2010	Objectifs pour la fin du programme	Valeurs réalisées 2012	2013	2014	2015	2016
Production OMA de déchets DMA en kg/hab	350,30 451	325,80 414,90	328,20 428,70	323,20 424,50	319 429	320 414	323 419,90
Nombre d'équivalents temps plein de l'équipe projet			2,83	3,50	4,30	4	3,30
Nombre de partenaires mobilisés		91	18	53	47	65	69
Nombre de relais mobilisés		77	25	54	63	79	90
Coût annuel du programme par habitant			1,46	1,8	2,32	1,8	1,87
Coût aidé annuel de			111,79	111,25	92,28	93,41	94,85

gestion des déchets
par habitant

ANALYSE DES RÉSULTATS PAR LA COLLECTIVITÉ

La mise en place du PLP a permis d'atteindre les objectifs réglementaires de -7% des OMA d'ici 2016. Par contre les objectifs volontaires du SIOM de -7.5% des DMA (intégrant donc les encombrants et les végétaux) n'ont pas été atteints en 2017 pour plusieurs facteurs. D'une part, la pousse des végétaux dépend fortement du climat et les formations de compostage et de broyage ne permettent pas d'équilibrer les fortes productions. De plus, le territoire a subi de fortes inondations dont 9 communes ont été touchées, ce qui a considérablement augmenté la production de déchets sur plusieurs mois.

Résultat :

La mise en place du PLP a permis d'atteindre les objectifs réglementaires de -7% des OMA d'ici 2016. Par contre les objectifs volontaires du SIOM de -7.5% des DMA (intégrant donc les encombrants et les végétaux) n'ont pas été atteints en 2017 pour plusieurs facteurs. D'une part, la pousse des végétaux dépend fortement du climat et les formations de compostage et de broyage ne permettent pas d'équilibrer les fortes productions. De plus, le territoire a subi de fortes inondations dont 9 communes ont été touchées, ce qui a considérablement augmenté la production de déchets sur plusieurs mois.

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Partenariat mis en oeuvre :

Pour mener à bien le programme local de prévention des déchets, le Siom a établi des partenariats divers, avec des prestataires et des collectivités adhérentes. Ces partenaires ont permis au Siom de déployer les actions de réduction des déchets sur le territoire.

Relais mobilisé :

De nombreuses structures ont accueilli les actions de prévention des déchets du SIOM (écoles,

établissements supérieurs, de santés, entreprises), qui sont ainsi devenues des relais de l'information à travers les personnes sensibilisées.

Action éco-exemplaire réalisée :

LES ACTIONS DU PROGRAMME

Nombre d'actions prévues dans les 5 thèmes

Sensibiliser les publics à la prévention	2	
Eco-exemplarité de la collectivité	2	
Actions emblématiques nationales	3	DEVELOPPER LE COMPOSTAGE ET LE LOMBRICOMPOSTAGE
Evitement de la production de déchets	7	broyage-paillage
Prévention déchets entreprise et déchets dangereux	2	

LE REGARD DE L'ADEME

Le programme local de prévention des déchets mené par le SIOM a réussi à atteindre les objectifs de réduction des OMA et des DMA malgré les aléas météorologiques (fortes inondations occasionnant la production de déchets liés à la réparation des dégâts matériels notamment), phénomènes, par ailleurs, cohérents avec le réchauffement climatique en cours.

En tant que lauréat des appels à projets "Territoires Zéro Déchets, Zéro Gaspillage" lancés en 2014 et 2015 par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le SIOM souhaite aujourd'hui se lancer dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire afin de confirmer et d'amplifier les efforts en matière de réduction des déchets à travers des objectifs et un plan d'actions ambitieux et réalistes englobant la prévention et la gestion des déchets mais aussi les autres piliers de l'économie circulaire (Écologie Industrielle et Territoriale, Économie de la fonctionnalité, Eco-conception, etc...).

MOTS CLÉS

Espace privé

Dernière actualisation de la fiche : **septembre 2017**
Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr
Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.